

CONSEIL DE L'ED TESC DU 6 JUILLET 2018

16 présents + 1 + 1 procuration

Tour de table : présentation de chacun

- **Point sur le concours CDU 2018**

14 candidats attendus

4 LISST – 4 FRAMESPA – 2 TRACES – 2 CERTOP- 1 PHL – 1 GEODE –

12 Dossiers déposés : 4 LISST – 4 FRAMESPA – 2 TRACES – 1 CERTOP- 0 PHL – 1 GEODE –

10 CDU à attribuer cette année(+1 support par rapport à l'an passé)

Auditions le mercredi 11 juillet 2018

Débat sur les évaluateurs externes : si cette année il n'y en a pas pour certains dossiers : ce ne sera pas une clause éliminatoire. Pour l'an prochain : proposition du dépôt des noms des évaluateurs par Laboratoire sous enveloppe cachetée lors du dépôt des dossiers.

Rappel des règles lors des auditions : pas d'intervention du laboratoire lors de la présentation d'un de leurs candidats.

Distribution des 12 dossiers.

VIE DE L'ED

- **Les inscriptions**

Prise de parole des élus Doctorants :

Sollicitation pour une aide à la prise en charge du coût de la CVEC des 90 euros par l'Etablissement – Débat-

Proposition : Motion à rédiger par les étudiants pour une demande pour la rentrée 2019

- **Les entretiens de 3^{ème} année :**

Ont eu lieu les lundi 18 et mardi 19 juin et effectués avec Emmanuel Eveno – Directeur de l'ED TESC.

Dans l'ensemble, il en est ressorti que les doctorants sont heureux d'être dans cette ED et dans leurs équipes respectives.

- **Le catalogue des formations**

Rien n'a pu être fait cette année car la plupart des formations TESC ne se sont pas tenues.

- **Direction Adjointe**

Rappel : Mandat de 5 ans du Directeur

Aide à sa fonction

Pas de candidature ce jour

- **Préparation à l'évaluation HCERES 2019**

Intérêt à ce que les normes soient claires, harmonisation nécessaire

Pas de danger car ED bien évaluée lors de la dernière évaluation

- **La commission des dérogations**

Commission des dérogations à partir de la 4^{ème} année pour une thèse financée et à partir de la 7^{ème} année pour une thèse non financée

Volonté d'éviter des thèses trop longues (9 voire 10 ans)

Proposition de la date du 11 octobre 2018 de 14 à 17 heures pour cette Commission des Dérogations de cette année.

Les dossiers des doctorants qui soutiendront en fin d'année (décembre) passeront aussi par cette commission.

Débat sur les Post Doctorants qui restent dans les bureaux des Laboratoires après avoir soutenu, ces derniers ne sont pas couverts car n'ont pas de statut (étudiant, titulaire ...). Demande de clarification

LES RELATIONS AVEC LES UNITES DE RECHERCHE

- **Les commissions de thèse**

Il semblerait qu'il y ait 2 cultures dans les équipes du périmètre TESC : ouverture à tous les membres Enseignants-Chercheurs et Chercheurs

Ou ceux qui restreignent aux seuls Professeurs, Directeurs de Recherche et titulaires de l'HDR.

Déjà en place dans 2 Laboratoires : TRACES et GEODE (ce dernier ne prend pas de doctorant sans financement pour rappel)

LEREPS : notion intégrée dans les statuts, pas de distinction entre HDR et non HDR

Appel à la mobilisation sur ce chantier sous forme de groupe de travail

- **Les comités de suivi**

= Jury intermédiaire en quelque sorte

Pour l'entretien de 3ème année, il faudra que le comité de suivi ait été fait.

C'est une obligation de l'Arrêté 2016.

Il devra être remis à l'occasion des entretiens de 3ème année- (ne figure plus dans les documents obligatoires pour l'inscription en 3ème année)

1 comité de suivi doit être réalisé pour les thèses financées en 2ème ou début de 3ème année

2 comités de suivi doivent être réalisés pour les thèses non financées - 1 en 2ème ou début de 3ème année – 1 en 5ème année ou début 6ème année.

Afin d'éviter les abandons.

LRA : 2 modèles : 1 comité de suivi « accompagnant » ou comité avant la fin de la seconde année

Demande d'un Vadémécum : composition, possibilité de visio-conférence, 3 personnes minimum avec une personne extérieure au site de la COMUE

Attention pour rappel : les compositions de Jury de soutenance et de Comité de suivi n'ont pas à être faites par les Doctorants mais bien par leur Directeur de thèse!!!!!!

- **Les thèses sur travaux et en VAE**

Cas du LRA : transfert du corps des PR

320 heures d'enseignement si pas de Doctorat

Droit d'acquis par expérience

An passé : 5 dossiers déposés

Décision : Ce n'est pas au directeur de l'ENSA de Toulouse de dire à l'ED de prendre telle personne, la proposition est *SOUMISE* à la décision de l'ED.

L'ED doit être sollicitée pour la demande d'inscription.

Pas de durée de thèse de 1 an comme le texte lu le signalait.

Concertation entre ED et LRA aussi pour le choix des rapporteurs et pour la composition du Jury.

Texte Lu et **Voté à l'unanimité**

- **CIFRE - LEREPS**

PB soulevé des doctorants qui ont été inscrits mais dont la signature CIFRE a traîné ...
En attente de noms des doctorants car situation peu claire..

- **La question spécifique de CRESCO à TESC**

Pour rappel :

Rapprochement voté à l'unanimité lors du conseil de début d'année avec **CRESCO** :
une co-accréditation avec UPS étant nécessaire et ce dernier ne pouvant pas doter de
CDU.

Au final : situation similaire à celle du LRA, qui participe au Conseil mais n'a pas de
Contrat Doctoral UT2J

CRESCO entre dans le Conseil de l'ED TESC prochain

Les doctorants nouveaux (1^{ère}s années) s'inscriront à l'ED TESC et les anciens (2 et +)
à l'ED CLESCO

- **La question spécifique du CEIBA**

Mme ARIZALETA souhaitant quitter l'ED TESC pour aller rejoindre ALLPH@, le
doctorant qu'elle encadre devra s'inscrire à l'ED ALLPH@

Voté à l'unanimité

- **Les avenants d'enseignement**

Rappel du circuit : c'est la commission de thèses de chaque laboratoire qui doit
déposer les avenants et les arbitrer auprès des Départements et non l'étudiant
directement auprès de la Responsable Administrative de la DED.

- **La question ADUM**

Mobilisation des laboratoires sur la mise à jour de leurs données .Des rencontre avec
les laboratoires vont être programmées à partir de septembres

- **Questions diverses**

Jury de thèse qui pose problème quand il ne tend pas vers la parité.

Soit il faut ajouter d'autre membres pour que le ratio soit meilleur (8 memebres
maximum)

Soit il faut argumenter - sujet de thèse « niche »- Pas d'homme ou de femme dans la
section CNU etc.

La séance est levée à 16 h 00